



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

**PROGRAMME 376**  
Institut national de l'audiovisuel



PROGRAMME 376  
**Institut national de l'audiovisuel**

---

MINISTRE CONCERNÉE : RACHIDA DATI, MINISTRE DE LA CULTURE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Florence PHILBERT

*Directrice générale des médias et des industries culturelles*

Responsable du programme n° 376 : Institut national de l'audiovisuel

Le programme 376 pilote l'action de l'État en matière de conservation, de valorisation et de constitution progressive du patrimoine audiovisuel français, composé des archives sonores et audiovisuelles diffusées en France par les radios et les télévisions.

Cette fonction est assurée par l'Institut national de l'audiovisuel (INA), établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Comme le prévoit l'article 49 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, l'établissement assure la conservation des archives audiovisuelles des sociétés nationales de programme et contribue à leur exploitation. À ce titre, l'INA a pour principales missions :

1. la conservation du patrimoine audiovisuel national, en particulier :
  - assurer la collecte des programmes ;
  - préserver et restaurer les fonds ;
  - offrir des services documentaires renouvelés et efficaces ;
  - renforcer l'accessibilité aux images et aux sons sur les environnements numériques.
2. l'exploitation et la mise à disposition de ce patrimoine, en particulier :
  - développer l'exploitation commerciale des fonds ;
  - valoriser les archives à des fins scientifiques, éducatives et culturelles.
3. l'accompagnement des évolutions du secteur audiovisuel à travers ses activités de recherche, de production et de formation, en particulier :
  - renforcer la convergence des activités de recherche et expérimentation vers la mission patrimoniale ;
  - accroître le caractère innovant de la production de créations et de recherches ;
  - orienter la formation professionnelle vers les technologies numériques.

Depuis 2006, l'INA est l'un des responsables du dépôt légal du web de la communication audiovisuelle (web média) qu'il gère pour le compte de l'État, en vertu de la loi n° 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information. Ceci complète sa mission de dépôt légal de la radio et de la télévision, créé par la loi du 20 juin 1992.

Depuis 2015, l'INA mène une stratégie de renouveau éditorial et d'adaptation de ses offres aux nouveaux usages, afin de se muer en un média patrimonial. Cette stratégie est structurée autour de différentes activités : collecte, conservation et traitement puis valorisation et exploitation des archives, décryptage du présent et création audiovisuelle, transmission des savoirs et action culturelle, recherche technologique, analyse des écosystèmes médiatiques et gestion de masse de la data.

La dotation publique allouée à l'INA en 2025 s'établit à 105,8 M€ HT dont 0,8 M€ au titre du programme de transformation et 5,4 M€ au titre de la compensation des effets fiscaux supportés par l'établissement à la suite de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Ce niveau s'inscrit en retrait de 2,2 M€ par rapport aux moyens inscrits en loi de finances initiale pour 2024.

En raison de la situation contrainte des finances publiques, le montant inscrit au projet de loi de finances s'inscrit en-deçà de la trajectoire figurant dans le plan d'affaires du projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Dès lors, le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 négocié entre l'entreprise et l'État et transmis à l'été au Parlement devra être réinterrogé à l'aune du niveau de dotation retenu en loi de finances initiale 2025.

Dans ce contexte, les cibles des différents indicateurs du PAP 2025 ne sont pas renseignées.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel**

INDICATEUR 1.1 : Taux de migration sur robotique des contenus du dépôt légal encore stockés sur supports physiques

INDICATEUR 1.2 : Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

### **OBJECTIF 2 : Constituer et transmettre les savoirs et les compétences**

INDICATEUR 2.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés

### **OBJECTIF 3 : Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire**

INDICATEUR 3.1 : Maîtrise des charges

INDICATEUR 3.2 : Ressources propres

INDICATEUR 3.3 : Index égalité femmes-hommes

## Objectifs et indicateurs de performance

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La réalisation de cet objectif, qui correspond à la mission que l'INA s'est vu confier par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, est appréciée à travers le suivi de deux indicateurs de performance.

#### **Taux de migration sur robotique des contenus de dépôt légal encore stockés sur supports physiques**

Jusqu'en 2024, l'indicateur qui était retenu dans le PAP était l'indicateur comptabilisant la part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique. Ce dernier ne rendait plus compte de la réalité des activités de numérisation de l'INA. En effet, le plan de sauvegarde numérique (PSN) lancé par l'INA à la fin des années 1990 a été mené à bien. L'INA conduit actuellement le transfert sur serveurs du contenu de ses supports physiques afin de les rendre accessibles à la consultation, démarche suivie par ce nouvel indicateur.

#### **Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public**

La transformation de l'INA en média patrimonial de service public, ancré dans le temps long, est un élément structurant du projet d'entreprise de l'établissement, et mobilise, de manière transverse, l'ensemble de ses directions.

Cette stratégie d'hyperdistribution et d'éditorialisation des contenus, impulsée depuis 2015, permet à l'INA de proposer aujourd'hui une offre éditoriale singulière sur un nombre de supports, et suivant une variété de modèles, dans le but de partager toujours plus largement la culture populaire et d'éclairer l'actualité sur le temps long.

Elle se traduit, notamment, dans le développement d'une relation directe avec une très large audience qui plébiscite les contenus produits et diffusés par l'INA sur ses différentes plateformes. Cette audience croît de manière très nette chaque année, particulièrement sur les supports numériques.

L'INA est ainsi un acteur reconnu des réseaux sociaux et des plateformes vidéo, de TikTok à YouTube, d'Instagram et Snapchat (qui sera lancé au second semestre 2023) sans oublier la plateforme propriétaire ina.fr. L'INA est également éditeur d'une plateforme de SVOD, *Madelen*, qui compte près de 60 000 abonnés. Enfin, l'INA est résolument engagé dans les coopérations avec les autres acteurs de l'audiovisuel public :

- l'Institut produit pour *franceinfo* une émission hebdomadaire, *l'INAttendu*, qui met l'actualité chaude en contexte à travers des archives et propose des chroniques racontant les coulisses des archives dans une démarche d'éducation aux médias et la fabrique de l'information ;
- l'INA développe et édite *Lumni Enseignement* dédiée aux enseignants et leur proposant des ressources clefs en main prêtes à être utilisées ;
- les podcasts de l'INA sont disponibles sur l'application Radio France, dans un corner dédié.

Ces résultats traduisent la mise en œuvre des objectifs du COM 3 de l'INA lequel visait à restituer au public, dans le respect des ayants droit, les images et les sons qui constituent la mémoire collective de ces soixante dernières années, mais également du COM 4 pour la période 2015-2019 et du COM 5 pour la période 2020-2022 (prolongé d'un an par avenant), qui reprenaient ces éléments.

L'indicateur retenu pour apprécier la performance de la valorisation des archives auprès du grand public mesure le nombre de vidéos vues sur l'ensemble des plateformes consultées.

## **OBJECTIF**

### **1 - Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel**

---

La réalisation de cet objectif, qui correspond à la mission que l'INA s'est vu confier par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, est appréciée à travers le suivi de deux indicateurs de performance.

#### **Part des fonds menacés de dégradation sauvegardés en numérique**

Fin 2002, une cartographie des fonds en danger avait été élaborée par le cabinet Veritas, qui a servi de base à l'élaboration des COM 1 et 2 tout en fixant la fin du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) à l'horizon 2015. Le « périmètre initial » de ce plan de sauvegarde couvrait les fonds télévisuels ainsi que les fonds radiophoniques conservés sur des supports obsolètes, soit 759 400 heures.

En 2009, une étude a précisé les volumes restant à traiter sur ce périmètre dans le cadre du COM 3. Ces travaux ont permis de réévaluer le volume total des fonds restant à sauvegarder dans le cadre du périmètre initial. À l'issue du COM 3 couvrant les années 2010 à 2014, la numérisation de ces fonds était accomplie à 92 %. Dans le cadre du COM 4 couvrant la période 2015-2019, l'INA a achevé la numérisation de ces fonds (*i.e.* telle que définie en 2003).

Au cours de la réalisation du plan de sauvegarde numérique, l'INA ayant identifié de nouveaux besoins de numérisation non prévus dans le périmètre initial du PSN, il a redéfini le périmètre du PSN, étendu à des fonds collectés récemment et à certaines archives déjà numérisées qui devront faire l'objet d'une migration sur des supports de conservation plus récents en raison des risques d'obsolescence des supports utilisés initialement. Ce travail de numérisation supplémentaire avait été entamé par l'établissement au cours du COM 3 et du COM 4 (2015-2019) pour un taux de réalisation qui s'élevait alors à 93,68 % du volume total des fonds recensés sur le nouveau périmètre.

Au regard des mises à jour de périmètre du volume à traiter dans le cadre du PSN, l'année 2022 a « logiquement » dépassé le seuil des 100 % : ce dépassement se poursuit sur les années suivantes. Pour autant, l'activité strictement liée au PSN, c'est-à-dire aux contenus dits « dévolus » issus de l'audiovisuel public, tend à s'infléchir au profit de collectes menées auprès d'acteurs privés, grands noms de l'audiovisuel français voire international, en cohérence avec les missions d'enrichissement des collections. A noter que les fonds collectés durant ces dernières années présentent des difficultés particulières liées à leur état de conservation ou la qualité de leurs supports, qui nécessitent de recourir à des techniques manuelles et des délais de traitement beaucoup plus longs.

#### **Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public**

La transformation de l'INA en média patrimonial de service public, ancré dans le temps long, est un élément structurant du projet d'entreprise de l'établissement, et mobilise, de manière transverse, l'ensemble de ses directions.

Cette stratégie d'hyperdistribution et d'éditorialisation des contenus, impulsée depuis 2015, permet à l'INA de proposer aujourd'hui une offre éditoriale singulière sur un nombre de supports, et suivant une variété de modèles, dans le but de partager toujours plus largement la culture populaire et d'éclairer l'actualité sur le temps long.

Elle se traduit, notamment, dans le développement d'une relation directe avec une très large audience qui plébiscite les contenus produits et diffusés par l'INA sur ses différentes plateformes. Cette audience croît de manière très nette chaque année, particulièrement sur les supports numériques.

L'INA est ainsi un acteur reconnu des réseaux sociaux et des plateformes vidéo, de TikTok à YouTube, d'Instagram et Snapchat (qui sera lancé au second semestre 2023) sans oublier la plateforme propriétaire ina.fr. L'INA est également éditeur d'une plateforme de SVOD, *Madelen*, qui compte près de 60 000 abonnés. Enfin, l'INA est résolument engagé dans les coopérations avec les autres acteurs de l'audiovisuel public :

- l'Institut produit pour *franceinfo* une émission hebdomadaire, *l'INAttendu*, qui met l'actualité chaude en contexte à travers des archives et propose des chroniques racontant les coulisses des archives dans une démarche d'éducation aux médias et la fabrique de l'information ;
- l'INA développe et édite *Lumni Enseignement* dédiée aux enseignants et leur proposant des ressources clefs en main prêtes à être utilisées
- les podcasts de l'INA sont disponibles sur l'application Radio France, dans un corner dédié.

Ces résultats traduisent la mise en œuvre des objectifs du COM 3 de l'INA lequel visait à restituer au public, dans le respect des ayants droit, les images et les sons qui constituent la mémoire collective de ces soixante dernières années, mais également du COM 4 pour la période 2015-2019 et du COM 5 pour la période 2020-2022 (prolongé d'un an par avenant), qui reprenaient ces éléments.

L'indicateur retenu pour apprécier la performance de la valorisation des archives auprès du grand public mesure le nombre de vidéos vues sur l'ensemble des plateformes consultées.

## INDICATEUR

### 1.1 – Taux de migration sur robotique des contenus du dépôt légal encore stockés sur supports physiques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de migration sur robotique des contenus du dépôt légal encore stockés sur supports physiques	%	0	0	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

**Pourcentage cumulé des 483 114 supports physiques (DVD, SDLT, LTO) du DL transférés sur serveurs afin de rendre leurs contenus accessibles à la consultation et, dans le respect de la réglementation applicable, à des traitements de « fouille de données ».**

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Pour les années 2025 et suivantes, l'INA procèdera à la migration des contenus de dépôt légal encore stockés sur supports physiques sur serveurs.

## INDICATEUR

### 1.2 – Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public	heure	1 317 400	1 741 000	1 400 000	>2024	>2025	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

Nombre de vidéos de l'INA vues sur toutes les plateformes en ligne grand public (ina.fr, YouTube, Facebook, Twitter, Instagram, TikTok...).

**Périmètre :** L'indicateur 1.2 cumule le nombre de vidéos vues par an sur les sites du domaine ina.fr et sur les plateformes externes grand public sur lesquelles l'INA propose une offre (YouTube, Facebook, Twitter, Instagram, TikTok...).

**Mode de calcul :** Cumul annuel des vidéos vues sur chaque plateforme en milliers d'heures.

**Source des données :**

- pour les vidéos du domaine \*.ina.fr : les logs des serveurs de vidéos INA ;
- pour les vidéos des plateformes externes : les *reporting* fournis par chacune de ces plateformes.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Dans la continuité de la mise à disposition d'une partie de son fonds d'archives au grand public sur des supports variés, l'INA s'efforcera, en 2025, de maintenir la dynamique de croissance du nombre de vidéos vues en ligne par le grand public pour les années à venir.

## OBJECTIF

### 2 – Constituer et transmettre les savoirs et les compétences

Dans le prolongement de son activité de formation professionnelle, l'INA a développé depuis 2007 une école d'enseignement supérieur de référence (INA sup) pour les métiers des médias audiovisuels et des nouveaux médias avec pour objectif les synergies renforcées entre formation initiale et professionnelle.

INA sup accueille près de quatre cents étudiants par an dont près de la moitié en alternance. Avec quatorze formations du BTS au master, l'école propose un large éventail de formations à l'ensemble des métiers de la production et de la diffusion, adapté aux besoins du secteur des industries culturelles et créatives et aux évolutions numériques. Cette offre de formation initiale est aujourd'hui largement reconnue tant par les professionnels que par le monde académique.

La « *classe Alpha* » est un cursus d'un an qui s'adresse à tous les jeunes, entre 17 et 25 ans, qu'ils soient étudiants titulaires du Bac, sans condition de diplôme mais ayant en commun une forte motivation pour découvrir les métiers de l'audiovisuel.

Toutes ces activités de formation reposent sur deux centres de formation complémentaires : le site historique de Bry-sur-Marne, destiné aux formations technico-artistiques, et le site d'Issy-les-Moulineaux, au plus près des grands acteurs audiovisuels de l'ouest parisien, destiné aux formations sur la stratégie, la conception et le marketing des contenus.



L'indicateur de performance retenu pour suivre la mise en œuvre de cet objectif est le taux d'insertion professionnelle des diplômés, l'Institut devant garantir l'adéquation de ses formations professionnelles avec les besoins des entreprises du secteur. Ce taux d'insertion professionnelle des diplômés d'INA sup permet d'apprécier l'efficacité de la formation délivrée par l'école.

## INDICATEUR

### 2.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'insertion professionnelle des diplômés	%	81	80,1	≥75	≥75	≥75	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

Le taux d'insertion est calculé sur l'ensemble des diplômés d'une promotion en recherche effective d'activité (*i.e.* en excluant les diplômés ayant fait le choix de poursuivre des études et les inactifs). Depuis 2017, son calcul est réalisé par un tiers extérieur.

Périmètre : Anciens élèves des formations initiales INA, diplômés l'année précédant la mesure.

Mode de calcul : Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi qualifié dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme (1) rapporté à l'ensemble des diplômés de cette promotion (2).

(1) Anciens étudiants ayant exercé une activité professionnelle qualifiée en lien avec la formation dispensée durant au moins 3 mois cumulés, depuis l'obtention de leur diplôme, au moment de l'enquête (N+1)

(2) hors anciens étudiants en poursuite d'études ou inactifs (hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...)

Source des données : INA.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le mode de calcul décrit ci-dessus permet de prendre en compte les comportements des jeunes diplômés vis-à-vis de l'entrée sur le marché du travail, et notamment la propension de plus en plus forte des diplômés du premier cycle à poursuivre leurs études.

Pour les années 2025 et suivantes, l'INA s'emploiera à maintenir un taux d'insertion professionnelle de ses diplômés ambitieux compte tenu de la qualité et la notoriété de ses offres.

## OBJECTIF

### 3 – Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire

L'objectif est double : maîtriser l'évolution des charges et maintenir l'équilibre entre ressources propres et ressources publiques, Trois indicateurs de performance permettent de mesurer l'atteinte de cet objectif :

**Maîtrise des charges et des effectifs** : cet indicateur se compose de deux sous-indicateurs :

- Maîtrise des charges de personnel

L'Institut s'est engagé à poursuivre son effort de maîtrise de sa masse salariale.

Les dépenses de personnel constituent en effet le poste principal de charges de l'Institut. Leur suivi est complété par le suivi des effectifs permanents et non-permanents exprimés en équivalents temps plein (ETP) à fin d'année (indicateur de suivi 3.1.1).

- Frais généraux

L'effort de maîtrise engagé dans les quatre précédents COM a été poursuivi dans le cadre du COM 5. Des résultats pérennes ont déjà été obtenus notamment par une politique d'optimisation des achats et une rationalisation, à titre d'exemple, des parcs de téléphonie et de photocopieurs.

### **Ressources propres de l'INA**

Cet indicateur doit permettre de vérifier que l'intensification et la diversification des activités de l'INA s'accompagnent d'une maîtrise de l'équilibre entre ressources propres et ressources publiques.

Cet indicateur est complété par le suivi du chiffre d'affaires des activités de formation et de cessions de droits, qui sont les deux activités les plus génératrices de revenus pour l'Institut (indicateur de suivi 3.2.1).

### **Index égalité femmes-hommes**

Comme l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public, l'INA est pleinement mobilisé pour faire progresser la conscience individuelle et collective des citoyens dans l'ensemble des champs de responsabilité sociale et environnementale. Son organisation interne, son fonctionnement et ses politiques de ressources humaines reflètent le même souci d'exemplarité, notamment en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'index égalité femme- homme, indicateur repris du COM 5, doit permettre de mesurer la pleine efficacité des mesures prises au sein de l'Institut en la matière.

## INDICATEUR

### 3.1 – Maîtrise des charges

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Charges de personnels	M€	66,9	68,5	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Frais généraux	M€	2,2	3,4	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

##### Mode de calcul :

Le montant des charges de personnel (hors mesures d'augmentation exceptionnelle, hors mesures destinées à atténuer l'impact de l'inflation) correspond à l'ensemble des coûts des personnels permanents et non-permanents de l'établissement (hors intermittents).

Les frais généraux correspondent à l'ensemble dépenses d'énergie, charges locatives et de copropriété, locations mobilières, frais de mission, frais de réception, transport collectif du personnel, téléphonie, fournitures administratives, documentations et photocopies.

Source des données : INA.

#### Indicateur de suivi 3.1.1 : Nombre d'ETP permanents et non-permanents

	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027
ETP permanents fin d'année	ETP	920	915	921	898	882	886	ND	ND	ND	ND
ETP non permanents fin d'année	ETP	74	68	75	61	68,8	71	ND	ND	ND	ND

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Maîtrise des charges de personnel

L'INA entend poursuivre sa politique de maîtrise de sa masse salariale.

Pour mémoire, l'Institut a mis en place une stratégie visant à garantir la maîtrise du niveau de sa masse mariale, tout en assurant un suivi rigoureux de ses effectifs, en identifiant les ajustements et leviers possibles de la gestion, puis en mesurant l'impact de ces mesures au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

### Frais généraux

Depuis 2016, l'objectif de l'INA est de stabiliser le niveau de ses frais généraux par une politique des achats adaptée et un pilotage de gestion permanent. L'INA s'efforcera de poursuivre cette stratégie pour les années 2025 et suivantes.

**INDICATEUR****3.2 - Ressources propres**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Ressources propres	M€	42,3	42,0	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Précisions méthodologiques**Mode de calcul : somme des recettes commerciales de l'INASource des données : INA, rapports d'exécution du COM 5 et rapports de gestion des exercices clôturés pour les réalisations 2021 et 2022.**Indicateur de suivi 3-2-1 : Chiffres d'affaires des activités de formation et de cessions des droits [1]**

	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027
Chiffre d'affaires provenant des activités de formation	M €	7,9	6,51	5,05	6,38	7,15	7,36	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Chiffre d'affaires provenant des cessions de droits	M €	23,6	23,51	22,21	25,20	25,73	25,06	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'Institut s'emploiera à poursuivre sa dynamique de croissance de ses ressources propres pour les années 2025 et suivantes, dans la mesure des moyens qui lui seront alloués.

**INDICATEUR****3.3 - Index égalité femmes-hommes**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Résultat de l'index égalité femmes-hommes	ratio	99	99	≥ 98	≥ 98	≥ 98	Non déterminé

**Précisions méthodologiques**Source des données : INA

Mode de calcul : Cet indicateur est défini par la loi du 5 septembre 2018 et comporte cinq paramètres : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste égal et âge comparable, le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congés maternité, l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ainsi que l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel afin de lutter contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

L'INA entend poursuivre la dynamique de lutte des inégalités entre femmes et hommes et maintenir un taux ambitieux d'index égalité femmes-hommes pour les années à venir.

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus
01 – Institut national de l'audiovisuel		103 913 354 104 961 144	0 0
<b>Totaux</b>		<b>103 913 354</b> <b>104 961 144</b>	<b>0</b> <b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus
01 – Institut national de l'audiovisuel		103 913 354 104 961 144	0 0
<b>Totaux</b>		<b>103 913 354</b> <b>104 961 144</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
6 - Dépenses d'intervention	103 913 354 104 961 144 106 154 951 107 126 058		103 913 354 104 961 144 106 154 951 107 126 058	
<b>Totaux</b>	<b>103 913 354</b> <b>104 961 144</b> <b>106 154 951</b> <b>107 126 058</b>		<b>103 913 354</b> <b>104 961 144</b> <b>106 154 951</b> <b>107 126 058</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
6 – Dépenses d'intervention	103 913 354 104 961 144		103 913 354 104 961 144	
62 – Transferts aux entreprises	103 913 354 104 961 144		103 913 354 104 961 144	
<b>Totaux</b>	<b>103 913 354</b> <b>104 961 144</b>		<b>103 913 354</b> <b>104 961 144</b>	





## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
0	0	103 913 354	103 913 354	0

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
104 961 144 0	104 961 144 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>104 961 144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

*Justification par action***ACTION (100,0 %)**

01 - Institut national de l'audiovisuel

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>104 961 144</b>	<b>104 961 144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'intervention	104 961 144	104 961 144	0	0
Transferts aux entreprises	104 961 144	104 961 144	0	0
<b>Total</b>	<b>104 961 144</b>	<b>104 961 144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>